

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 mars 2010

Une nouvelle pierre à l'édifice

Rejet de la requête contre le permis de construire de l'îlot Charles Michels - Centre commercial « Le Nouveau Beaugrenelle » Paris 15^{ème}

Le 11 février dernier, la SemPariSeine se réjouissait du rejet par le Tribunal Administratif, de la requête de deux associations contre le permis de construire délivré à la SCI Beaugrenelle pour la construction de l'îlot Verseau du centre commercial « Le Nouveau Beaugrenelle ».

Aujourd'hui, la SemPariSeine se félicite du rejet par le Tribunal Administratif de Paris des recours contre le permis de construire relatif à l'îlot Charles Michels.

La SemPariSeine espère que l'examen du dossier concernant les derniers recours contre le permis de construire de l'îlot Pégase se terminera par les mêmes conclusions, permettant ainsi le lancement des travaux de construction du centre commercial.

Rappelons que le projet « Le nouveau Beaugrenelle » s'inscrit dans une démarche globale de renouveau du Front de Seine engagée depuis quelques années. Une 1^{ère} phase de rénovation de l'ouvrage dalle a ainsi été livrée et les travaux de la prochaine phase seront lancés d'ici la fin de l'année.

Chaque réalisation est une nouvelle pierre au renouvellement urbain de ce quartier renforçant son attractivité et offrant une meilleure qualité de vie aux habitants.

CONTACT

SemPariSeine

Virginie Tenain
Chargée de communication

Tél : 01 44 88 84 15
v.tenain@sempariseine.fr

La SemPariSeine en quelques mots :

La SemPariSeine, société d'économie mixte de la Ville de Paris, exerce un triple métier d'aménageur, de constructeur et de gestionnaire d'ouvrages complexes. Elle est, en particulier, propriétaire de l'ouvrage dalle du Front de Seine, dont elle assure également la rénovation.